

RAPPORT ANNUEL

La Française Green Tech Europe

Fonds commun de placement

Exercice du 01/10/2023 au 30/09/2024

Rapport de gestion
« non audité par le Commissaire aux Comptes »

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONTEXTE ECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, après une croissance dynamique en 2023 (+2,5%) mais un ralentissement au premier trimestre 2024 (+0,4% contre +0,8% au quatrième trimestre 2023), le PIB a réaccélééré au deuxième trimestre de cette année (+0,7%) soutenu par la consommation privée et les investissements. Dans ses prévisions, le Fonds Monétaire Internationale (FMI) prévoit une croissance solide de +2,6% cette année.

Toutefois, le FMI souligne la multiplication de signes de modération en particulier sur le marché du travail. Le taux de chômage américain est remonté progressivement (de 3,8% en septembre 2023 à 4,2% en août 2024) et les créations nettes d'emplois salariés (non-agricoles) ont ralenti (+142 000 en août 2024 par rapport à +202 000 en moyenne sur les douze mois précédents). Du côté des prix, après les surprises à la hausse du premier trimestre 2024, le processus de désinflation a repris.

L'inflation sous-jacente selon le PCE (Personal Consumption Expenditures) s'est stabilisée à 2,7% en août.

Dans ce contexte, la Réserve fédérale (Fed) a amorcé son cycle d'assouplissement monétaire en septembre 2024 avec une baisse significative de 50 points de base (pbs) portant ses taux directeurs (qui était inchangés depuis juillet 2023) entre 4,75% et 5,00%. Dans ses projections, la Fed prévoit 100 bps de baisses de taux cette année (à 4,4% pour le taux médian) et en 2025 (à 3,4%) face à un indice PCE qui devrait s'élever à +2,1% au quatrième trimestre 2025.

En zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a également enclenché son cycle de réduction de taux d'intérêt. Elle a procédé à deux baisses de taux de 25 pbs, en juin et septembre 2024, portant son taux directeur (le taux de dépôt) à 3,5%, grâce au ralentissement de l'inflation vers l'objectif de 2%.

Dans ses projections, la BCE prévoit une inflation sous-jacente moyenne de 2,9% pour 2024, qui diminuerait à 2,3% en 2025 et à 2,0% en 2026. Toutefois, la BCE maintient un ton prudent en raison de l'inflation dans les services qui reste élevé (4,1% en août 2024). Elle reste tributaire des données et indique que la trajectoire des taux n'est pas prédéterminée. En termes de croissance, bien que les institutions internationales s'attendent à une reprise de l'activité en zone euro cette année (+0,8% selon la BCE) après une croissance atone en 2023 (+0,4%), l'économie européenne n'a progressé que de +0,2% au deuxième trimestre 2024 (après +0,3% au premier trimestre) compte tenu de la faiblesse de la consommation privée et de l'investissement.

De plus, la croissance du PIB a montré des écarts importants entre les Etats-membres notamment en raison des faiblesses persistantes de l'industrie manufacturière qui fragilisent davantage les pays comme l'Allemagne. Le PIB espagnol a progressé de 0,8% au deuxième trimestre 2024 tandis que la croissance allemande s'est contractée de -0,1%. En parallèle, l'économie française a progressé modérément (+0,2% après +0,3%) grâce aux exportations et une reprise timide de la consommation des ménages.

En Chine, après un rebond au premier trimestre 2024 (+1,5% par rapport au quatrième trimestre 2023), la croissance a ralenti au second trimestre (+0,7%) pour s'établir à 5,0% au premier semestre 2024. Elle est principalement soutenue par l'activité dans l'industrie et par la vigueur des exportations tandis que la demande intérieure reste atone. La production industrielle a augmenté de +4,5% en glissement annuel en août tandis que la croissance des ventes au détail n'a progressé que de +2,1% sur la même période. La croissance des crédits à l'économie s'est également modérée, à +8,1% sur un an en août. La consommation privée reste fragilisée par la persistance de la crise du secteur de l'immobilier en dépit de la multiplication des mesures de relance ciblées destinées à assouplir les conditions d'achats de logements et d'accès au crédit. Dans ses prévisions, le FMI table sur une prévision de croissance de 5% en 2024, en ligne avec l'objectif du gouvernement.

LA FRANÇAISE GREEN TECH EUROPE

POLITIQUE DE GESTION SUR L'EXERCICE

Performances annuelles	La Française Green Tech Europe
Fonds	14,40%
Indice	20,31%

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'OPC.

L'exercice de fin septembre 2023 à fin septembre 2024 a été marqué par la volatilité des taux souverains, conséquence du manque de visibilité dans les différentes économies mondiales. Les performances des marchés mondiaux ont été hétérogènes selon les défis spécifiques de chaque région. Les marchés américains ont réalisé les meilleures performances, portés par les valeurs liées à l'intelligence artificielle (Nasdaq +36% ; S&P 500 +34%), suivis par les marchés européens (Eurostoxx 50 +20%), le marché japonais dont l'économie renoue avec l'inflation (Nikkei +19%) et le marché chinois impacté par une économie toujours fragile (CSI 300 +8%).

En Europe, les craintes de récessions ont été plus importantes qu'Outre-Atlantique. La production industrielle n'a cessé de décroître, les PMI manufacturiers sont restées à niveaux de récession tout au long de l'année et la confiance du consommateur, bien qu'en amélioration, reste à des niveaux déprimés. Moins exposée à la thématique de l'intelligence artificielle et avec un consommateur moins résilient, l'Europe a donc logiquement moins performé que les Etats-Unis. De la fin septembre 2023 à la fin septembre 2024, le MSCI EMU net return a tout de même progressé de +20.31%.

Les raisons de cette performance positive malgré les craintes de récessions sont multiples. Tout d'abord, les plus importants secteurs de l'indice ont très bien performé : la Technologie (+32% YTD), les Financières (+28% YTD) et l'Industrie (+27% YTD) représentent 50% du MSCI EMU net return. Les sociétés bénéficiaires de l'Intelligence Artificielle sont majoritairement des sociétés technologies (softwares et équipements). Le contexte de taux directeurs plus hauts et pour plus longtemps qu'attendus a bénéficié aux valeurs bancaires (bénéfique pour leurs marges). Tandis que le secteur de l'Industrie a profité d'histoires plus spécifiques (rebond de Siemens Energy, thématique Défense, réseaux électriques...). En fin de période, des annonces de stimulus pour l'économie chinoise, avec une concentration forte sur le consommateur a fait rebondir le secteur de la Consommation discrétionnaire soutenant également l'indice.

Nous restons toutefois sélectifs dans notre approche, le secteur des Financières devrait voir ses bénéfices se normaliser à la suite de la première baisse des taux de la banque centrale survenue cet été, et les craintes de récessions restent présentes dans la région (30% de probabilité selon Bloomberg), notamment en Allemagne (43% de probabilité selon Bloomberg). La technologie devrait voir les gagnants/perdants de l'Intelligence Artificielle se révéler dans les trimestres à venir. Les secteurs cycliques (qui sous performant sur la période) particulièrement exposés au dynamisme de l'économie chinoise restent encore fortement sous pression bien qu'elles présentent maintenant des valorisations intéressantes (Luxe, Semi-conducteurs, Automobile, Matériaux...).

Le fonds La Française Greentech Europe affiche une performance de +17.85% sur la période contre +20.31% pour son indice de référence, le MSCI EMU net return en euros. Le fonds a été relativement pénalisé par l'absence de sociétés financières (hors thématique) et de consommation discrétionnaire (hors thématique aussi) en portefeuille qui ont bien performé pour les raisons mentionnées plus haut.

Les principales contributions positives de l'année glissante sont SAP, ASML, Schneider, Prysmian, Saint Gobain, Deutsche Telekom, Nexans, Enel, Knorr Bremse et Siemens toutes en hausse de plus de 30% sur la période tandis que ST Microelectronics, SMA Solar, SOITEC et Stellantis ont le plus pesé sur la performance.

A fin septembre 2023, le fonds compte un peu plus de quarante lignes et affiche une exposition aux actions proche de 99%, ce qui reflète un positionnement confiant à court terme (baisse des taux, potentielles nouvelles annonces en Chine...). Toutefois, nous resterons sélectifs à moyen terme. L'objectif du fonds, article 9 du règlement SFDR, est d'investir dans des entreprises proposant des produits et/ou services pour la transition. Au moins 60% de la part actions doit être investi dans des entreprises ayant une contribution strictement positive aux objectifs de développement durables environnementaux. Les principales positions du portefeuille sont d'ailleurs au cœur de cette thématique : ASML, Iberdrola, E.ON, Enel et Véolia Environnement par exemple.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE

Nous n'avons effectué aucune opération sur les titres des sociétés du Groupe.

Nous vous informons que nous pouvons avoir recours aux OPC du Groupe, tant au niveau des placements monétaires que des placements actions / obligations... en fonction des allocations d'actifs décidées, et, dans le cadre de la gestion courante du solde de trésorerie, des OPC du Groupe ont été utilisés.

LA FRANÇAISE GREEN TECH EUROPE

Fonds gérés par le Groupe La Française détenus en portefeuille au 30/09/2024

RAS

EVENEMENTS SUR L'EXERCICE

Changements significatifs dans la vie du fonds

DATE	OBJET
01/05/2024	↪ Changement de société de gestion au profit de Crédit Mutuel Asset Management (auparavant La Française Asset Management)

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres sur la période

Voici les principaux mouvements intervenus au cours de la période :

Type transaction	de	Isin	Nom de l'instrument	Type d'instrument	Quantité	Montant	Devise
Achat		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	86,00	-986 558,46	EUR
Achat		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	68,00	-785 734,56	EUR
Achat		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	60,00	-679 391,40	EUR
Achat		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	55,00	-621 691,40	EUR
Achat		FR0006174348	Bureau Veritas S	Action	19 991,00	-558 998,34	EUR
Vente		NL0000009082	Koninklijke Kpn Nv	Action	-289 601,00	994 489,83	EUR
Vente		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	-76,00	882 124,40	EUR
Vente		FR0010173237	Amundi Sérénité PEA - Part IC	Fonds	-62,00	700 449,34	EUR
Vente		DE0006231004	Infineon Technologies Ag	Action	-21 317,00	681 920,17	EUR
Vente		NL0000334118	ASM INTERNATIONAL NV	Action	-1 344,00	664 907,04	EUR

Techniques de gestion efficaces

A la date d'arrêté, le fonds a eu recours à des techniques de gestion efficaces pour 0,00 EUR.

Gestion des garanties financières relatives aux transactions sur instruments dérivés de gré à gré au 30/09/2024

Garantie	Montant	Devise	Contrepartie	Type	Sous-jacent
-	0,00	-	-		

Les contreparties des opérations de gré à gré seront des contreparties de type établissement bancaire de premier rang domicilié dans des pays membres de l'OCDE.

Des informations complémentaires concernant ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions du Prospectus.

METHODE DE MESURE DU RISQUE GLOBAL

Le fonds applique la méthode Engagement.

SELECTION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services du Groupe LA FRANÇAISE, s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation, Middle-Office et Contrôle Interne.

Best Selection

Le Groupe LA FRANÇAISE, conformément à la réglementation en vigueur, a mis en œuvre une politique lui permettant de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les OPC sous gestion.

Cette politique sélectionne en fonction de chaque classe d'instruments (actions, produits de taux, dérivés, etc...) les Intermédiaires Financiers auprès desquels les ordres seront transmis pour exécution en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs.

Pour plus de détails, la politique d'exécution des ordres est disponible sur le site Internet de la Société : www.la-francaise.com.

Commissions de courtage partagées

Une convention de partage des commissions de courtage a été mise en place dans le cadre de la gestion.

Rapport relatif aux frais d'intermédiation

Ce rapport est consultable à l'adresse suivante : www.la-francaise.com.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

Les commissions de mouvements éventuellement perçues sont réparties comme suit : à hauteur de 100% pour la Société de Gestion. Non auditées par le Commissaire aux Comptes.

RETROCESSION SUR FONDS

L'intégralité des rétrocessions perçues sur les sous-jacents est reversée au fonds.

FRAIS DE GESTION VARIABLES

Les commissions de gestion ne sont pas calculées à partir de composantes complexes.

CONFLITS D'INTERETS

- Cadre général

Conformément à ses principes et aux dispositions réglementaires, la société de gestion privilégie les intérêts de sa clientèle avec l'objectif de prévenir toute situation de « conflits d'intérêts ». Des moyens sont mis en œuvre de manière à éviter que la présence d'intérêts différents à un moment donné ne contrarie la réalisation de cet objectif.

- Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée. Des règles précises définissent les conditions dans lesquelles la commercialisation doit être effectuée. Fondée sur la connaissance du Client et de ses attentes, l'offre commerciale comprend en particulier une information détaillée sur les caractéristiques des OPC proposés et sur les caractéristiques de gouvernance produits (directive MIFID II) de ces derniers.
- Les OPC proposés par la clientèle sont traités avec équité sans qu'il soit accordé d'avantages particuliers à l'un au détriment d'un autre. Plus généralement, les collaborateurs doivent exercer leurs fonctions avec honnêteté, diligence et loyauté, conformément aux dispositions régissant la société de gestion en matière de déontologie. Les intérêts de la clientèle prévalent que ce soit par rapport aux intérêts personnels des collaborateurs ou aux intérêts propres de l'entité à laquelle ils appartiennent.
- La prééminence des intérêts de la clientèle implique également que certains métiers soient exercés avec l'indépendance et la confidentialité nécessaires. L'organisation par grandes lignes de métiers a notamment pour objet d'y répondre. Des procédures dites de « Muraille de Chine » dont le but est d'éviter la circulation induite d'informations confidentielles ou privilégiées participent à ce dispositif.
- Les collaborateurs qui en raison de leurs fonctions sont plus particulièrement exposés à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées sont soumis de leur côté à des obligations spécifiques pour les opérations qu'ils souhaitent réaliser à titre personnel sur les instruments financiers.
- La société de gestion a mis en place un dispositif visant à identifier, prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Les services de contrôle sont chargés de veiller à la bonne application des mesures prises à cet effet et des dispositions réglementaires qui s'y rapportent dont celles concernant l'information de la clientèle.

II - Principales modalités d'application

L'identification des éventuels conflits d'intérêts

Une cartographie a été établie afin d'identifier les éventuels conflits d'intérêts qui pourraient se produire directement ou indirectement entre les différentes activités exercées ou entre des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces conflits d'intérêts sont ceux qui peuvent se présenter entre, d'une part, les prestataires eux-mêmes, les personnes placées sous leur autorité ou agissant pour leur compte ou toute autre personne directement ou indirectement liée à eux par une relation de contrôle et, d'autre part, leurs clients, ou bien entre deux clients, lors de la fourniture de tout service d'investissement ou de tout service connexe ou d'une combinaison de ces services.

Pour la réalisation de cette cartographie, l'identification des éventuels conflits d'intérêts s'est appuyée sur les textes réglementaires et sur le respect des principes rappelés ci-dessus en matière de primauté des intérêts de la clientèle, d'équité dans le traitement des clients, de séparation des métiers et d'indépendance des fonctions.

La prévention des éventuels conflits d'intérêts :

La prévention des éventuels conflits d'intérêts se fonde sur les principales mesures suivantes :

- Des dispositions matérielles visant à éviter toute interférence inappropriée entre activités (locaux séparés, habilitations spécifiques, règles en matière de conservation et de transmission de l'information)
- Une organisation adaptée au sein des services eux-mêmes (en particulier avec un rattachement hiérarchique correspondant aux fonctions exercées)
- Des procédures visant notamment à rappeler la primauté des intérêts de la clientèle dans la gestion et la commercialisation des OPC, à prévenir la circulation induite d'informations, à formaliser les règles applicables en matière de déontologie, à préserver l'indépendance des fonctions qui le nécessitent
- Des contrôles réguliers sur l'application de ces règles et procédures

La gestion des éventuels conflits d'intérêts :

Les conflits d'intérêts potentiels ou existants sont répertoriés et des dispositions adéquates sont mises en place pour en assurer la résolution.

Dans le cas où les mesures prises ne suffiraient pas pour garantir, avec une certitude raisonnable, que le risque de porter atteinte aux intérêts du Client soit écarté, ce dernier en serait informé conformément aux dispositions réglementaires.

POLITIQUE DE REMUNERATION

Filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (principal actionnaire), Crédit Mutuel Asset Management bénéficie en raison de cette appartenance aux ressources et à la solidité financière de [Crédit Mutuel Alliance Fédérale](#), groupe mutualiste attaché au respect des valeurs et de l'éthique qui sont les siennes.

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A - Processus Opérationnel

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est responsable de l'approbation et du respect de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre. Le conseil d'administration, adopte et réexamine régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération qui lui sont présentés par le **comité des rémunérations**.

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité. Il est composé de six administrateurs dont un administrateur salarié. De plus, les représentants du Secrétariat Général, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont invités.

La politique de rémunération vise à se conformer à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts des actifs gérés et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. Par conséquent, cette politique n'encourage pas des prises de risque inadéquates avec les directives de la société de gestion et les attentes des investisseurs. Le personnel identifié est soumis à des responsabilités particulières en matière de respect des règles de risques et de conformité notamment dans la mise en œuvre des politiques d'intégration des risques de durabilité ([cf. la politique sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management](#)).

Au titre de l'année 2022, Crédit Mutuel Asset Management suit en particulier les volets suivants concernant sa Politique de Rémunération :

- Respect des Politiques sectorielles d'exclusion (charbon, défense et sécurité),
- Respect de l'exclusion des valeurs controversées.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

Les règles de rémunération sont documentées notamment concernant le processus de prise de décision, la détermination du personnel identifié, les mesures utilisées pour éviter les conflits d'intérêts. Ces rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants : la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur, la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

Par ailleurs, les processus d'investissement et de suivi des risques de Crédit Mutuel Asset Management sont encadrés par des comités *ad hoc*. A ce titre, les gestions fonctionnent toutes selon le principe de Comités d'investissement. Ces derniers se réunissent suivant des rythmes propres et ont pour objet de définir, dans le cadre de la gestion, les allocations d'actifs autorisés. Leur activité de gestion est encadrée, en contrôle de premier niveau, notamment par leur hiérarchie tant en termes d'investissement (y compris en matière de Politique d'intégration du risque de durabilité) que de respect des ratios. Le contrôle des risques ainsi que le contrôle permanent et conformité assurent, par ailleurs, le suivi des positions prises et le respect des procédures internes et du cadre réglementaire.

Dès lors, ce mode de fonctionnement encadré ne permet qu'une prise de risque limitée des gérants. En outre, Crédit Mutuel Asset Management n'effectue aucune gestion à but spéculatif pour compte propre et exige le dénouement immédiat des positions en cas d'erreur.

B - Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI),
- Les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants.

C - Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

DISTRIBUTIONS ET INFORMATIONS FISCALES

Éligibilité au quota d'investissement de 25 % - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE)

Ce fonds est investi à moins de 25 % en produits dont les revenus, profits et assimilés proviennent de sommes qualifiées de créances.

Pourcentage titres ou droits éligibles au PEA / PEA PME – Part éligible à l'abattement de 40%

Le fonds a en portefeuille 99,83% de titres ou droits éligibles au PEA/PEA PME.

La part éligible à l'abattement de 40 % est de : 621918,56 €.

Indication des données chiffrées relatives aux dividendes versés au cours de la période après déduction des impôts

Aucun dividende n'a été versé au cours de la période.

DROIT DE VOTE

L'exercice des droits de vote attachés à la qualité d'actionnaire est assuré librement, en toute indépendance.

A réception des informations et documents des émetteurs, de leur mandataire ou du dépositaire, le gestionnaire donne pouvoir au Président de la société, utilise le vote par correspondance ou participe aux assemblées, selon la position qu'il a adoptée en considération de l'intérêt des porteurs.

Le rapport des droits de vote est disponible à l'adresse suivante : www.la-francaise.com dans la rubrique « Actualités réglementaires ».

INFORMATIONS SPECIFIQUES

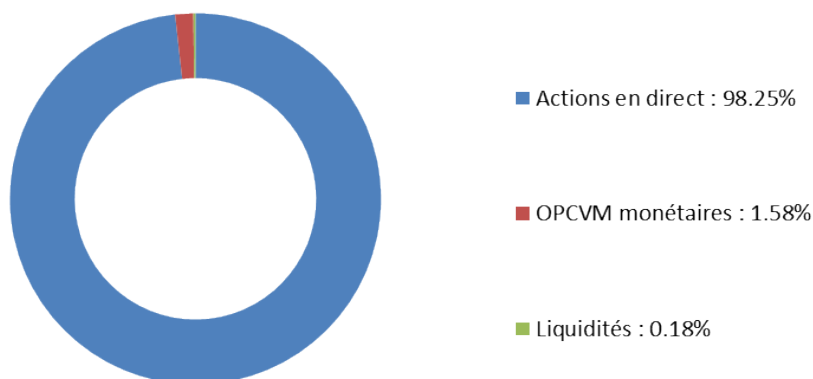
Mesure des risques

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des fonds et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les fonds sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

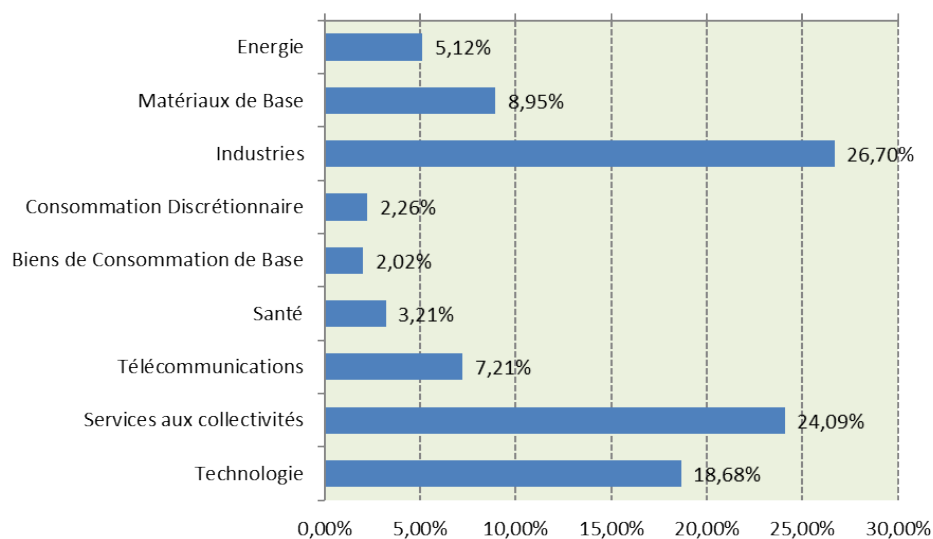
OPERATIONS DE CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES ET TRS

Le fonds n'a pas eu recours à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres au cours de l'exercice.

Structure du portefeuille en % de l'actif net



Répartition sectorielle en % de l'actif



Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

ANNEXE SFDR

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Le fonds a pour objectif de contribuer positivement aux objectifs de développement durables (ODD) à hauteur de minimum 60% de l'actif net du compartiment. Ce seuil a été respecté sur la période.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 30/09/2024, le score ESG du portefeuille était de 6.62.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) est de 191.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 30/09/2023, le score ESG du portefeuille était de 6.6.

Par ailleurs, l'intensité carbone du portefeuille (scope 1 et 2 en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaires) est de 343,1.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Conformément à l'article 2(17) du règlement SFDR (UE 2019/2088) du parlement européen et du conseil, la société de gestion La Française Asset Management s'assure que les investissements durables sélectionnés

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit: La Française Green Tech Europe

Identifiant d'entité juridique: 969500G0QMPKWDQIQ27

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: 97.3%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : N/A

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

par le produit financier n'ont pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental. A cette fin, La Française Asset Management :

- Calcule une sélection d'indicateurs significatifs mesurant les principales incidences négatives définies par l'UE ;
- Applique sa politique d'exclusion
- Exclut les émetteurs faisant l'objet d'une controverse majeure.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.
- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutte contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La sélection des principales incidences négatives, également retenus pour l'évaluation du DNSH, intègre un test de conformité avec les « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme », fourni par notre abonnement à la plateforme de données ISS (UNGCOECD Guidelines Violation).



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe DNSH (*Do Not Significant Harm* ou Absence de préjudice important) est appliqué comme premier filtre pour identifier les investissements durables. Après avoir constaté une contribution à un objectif environnemental, nous éliminons les entreprises qui ne respectent pas le critère DNSH sur les indicateurs des principales incidences négatives suivants :

- Exposition aux entreprises de combustibles fossiles : nous excluons les entreprises qui extraient/produisent plus de 33% de leur production totale de pétrole et de gaz à partir de sources non conventionnelles (fracturation, sables bitumineux, gaz de houille, pétrole brut lourd, eaux profondes, arctique)
- Biodiversité : Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité : entreprises ayant un impact négatif sur la biodiversité (zone sensibles), part des investissements dans des entreprises détenues ayant des

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

sites/opérations situées dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la diversité ou lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

- Violation de l'UNGC et des principes directeurs de l'OCDE : Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales.
- Corruption : Part des investissements dans des entreprises ayant identifiées des insuffisances dans les mesures prises pour remédier aux violations des procédures et des normes de lutttes contre la corruption.
- Armes controversées : Nous excluons les entreprises impliquées dans des armes controversées.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/10/2023-30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Asml Holding REGR. Nv	Semi-conducteurs	7,14 %	Pays-Bas
Sap Ag	Logiciels	4,20 %	Allemagne
Veolia Environnement	Eau	3,62 %	France
Iberdrola Sa	Electricité	3,60 %	Espagne
Deutsche Telekom	Télécommunications	3,54 %	Allemagne
Enel Spa	Electricité	3,40 %	Italie
Siemens Ag-reg	Produits manufacturés divers	3,27 %	Allemagne
KNORR-BREMSE Ag	Equipementier automobile	3,03 %	Allemagne
Amundi Sérénité PEA - Part IC		2,96 %	Luxembourg
Electricidade de Portugal Renovaveis S	Services commerciaux	2,93 %	Espagne
Siemens Healthineers Ag	Fournitures de la santé	2,86 %	Allemagne
Saint Gobain	Matériaux de construction	2,85 %	France
Schneider SA	Composants et équipements électriques	2,72 %	France
E.ON Se	Electricité	2,56 %	Allemagne
Cellnex Telecom Sau	Ingénierie et construction	2,36 %	Espagne



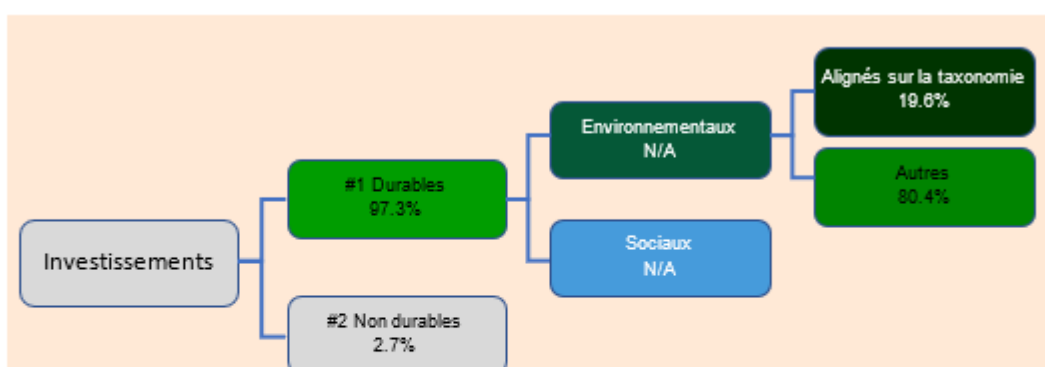
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

La proportion d'investissements durables était de 97.3%

Quelle était l'allocation des actifs ?

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Communications	7,19 %
Ingénierie et construction	2,36 %
Télécommunications	4,83 %
Consommations Cycliques	5,68 %
Équipementier automobile	3,95 %
Fabricants d'automobiles	1,33 %
Loisirs	0,40 %
Consommations non-cycliques	7,93 %
Alimentaire	0,88 %
Fournitures de la santé	2,86 %
Services commerciaux	4,19 %
Energie	4,31 %
Sources d'énergie nouvelles	4,31 %
Industrie	27,03 %
Composants et équipements électriques	8,47 %
Contrôle environnemental	1,78 %
Électronique	0,21 %
Équipement industriel	4,88 %
Ingénierie et construction	5,57 %
Matériaux de construction	2,85 %
Produits manufacturés divers	3,27 %
Matières Premières	10,74 %
Chimie	5,86 %
Industries minières	1,35 %
Papiers	3,53 %
Services Publics	15,91 %
Eau	3,62 %
Électricité	11,57 %
Gaz	0,72 %
Technologie	18,44 %

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

Logiciels	5,91 %
Ordinateurs	0,65 %
Semi-conducteurs	11,87 %
Autres	2,79 %

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

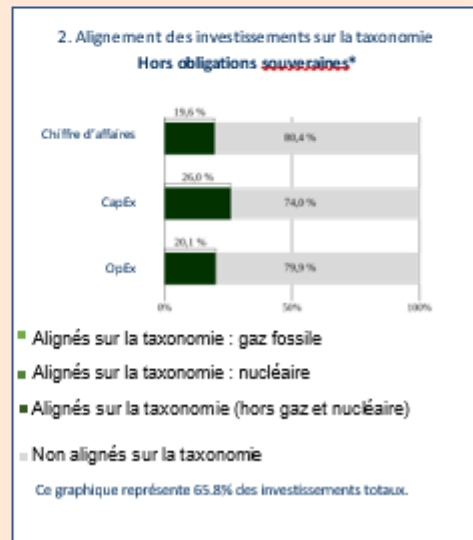
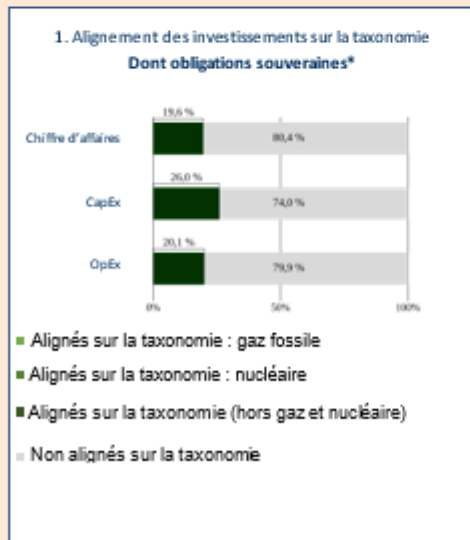
Nous utilisons un fournisseur de données afin de mesurer le pourcentage d'alignement du chiffre d'affaires déclaré sur la taxonomie, conformément à l'Article 3 de la taxonomie, qui est ensuite pondéré avec la contribution du portefeuille.

Compte tenu du caractère récent de la réglementation relative à la taxonomie, nous n'avons pas l'objet d'une assurance fourni par un ou plusieurs tiers concernant l'alignement des données sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

- Oui
 Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en [pourcentage](#):

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des dépenses d'investissement



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était la suivante :

% alignement activités habilitantes : 8,81 %

% alignement activités transitoires : 0,61 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 30/09/2023, le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a légèrement baissé mais reste élevé (100% l'année dernière vs 97.3 cette année)



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 80.4%.

Cette part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie peut s'expliquer par le choix d'entreprises en transition vers un alignement de leurs activités sur la taxonomie ou par des activités qui ne sont pas directement prises en compte par la taxonomie.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le pourcentage de ces investissements était de 2.7%.

La catégorie "non durables" peut comprendre des investissements non durables, les outils de gestion des liquidités et les produits dérivés utilisés à des fins de couverture ou d'exposition temporaire.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable, nous intégrons systématiquement la performance sur les facteurs **E**, **S** et **G** dans l'analyse fondamentale de ces derniers. Par ailleurs, nous appliquons notre définition groupe de l'investissement durable ce qui ajoute un niveau de sélectivité.

Parallèlement à cette analyse, nous examinons les controverses passées, nous participons à des initiatives d'engagement individuelles ou collaboratives et nous nous engageons directement auprès des entreprises afin de mieux comprendre leurs caractéristiques.



Quelles a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Voir ci-dessous.

LA FRANÇAISE GREEN TECH EUROPE

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?

L'indice de référence est utilisé pour la définition de l'univers d'investissement. Il n'est pas spécifiquement construit pour atteindre un objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

La Française Green Tech Europe : 14.40%

Indice : 20.31%

Comptes annuels
« Audité par le Commissaire aux Comptes »

La Française Green Tech Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

La Française Green Tech Europe

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP La Française Green Tech Europe,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif La Française Green Tech Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

Bilan actif

	Exercice 30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	28,227,206.39
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	28,227,206.39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	452,722.98
OPCVM	452,722.98
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Loans	-
Autres	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	28,679,929.37
Créances et comptes d'ajustement actifs	502,184.10
Comptes financiers	62,016.66
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	564,200.76
TOTAL ACTIF I+II	29,244,130.13

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif

	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres :	-
Capital	25,115,100.25
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	3,615,915.98
Capitaux propres I :	28,731,016.23
Passifs de financement II	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	28,731,016.23
Passifs éligibles :	-
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-
Autres passifs :	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	513,071.89
Concours bancaires	42.01
Sous-total autres passifs IV	513,113.90
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	29,244,130.13

Compte de résultat

	Exercice 30/09/2024
Revenus financiers nets	-
Produits sur opérations financières	-
Produits sur actions	606,024.95
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	7,091.73
Sous-total Produits sur opérations financières	613,116.68
Charges sur opérations financières	-
Charges sur opérations financières	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-1,077.62
Sous-total charges sur opérations financières	-1,077.62
Total Revenus financiers nets (A)	612,039.06
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-250.59
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres Charges :	-
Frais de gestion de la société de gestion	-679,985.40
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-680,235.99
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	-68,196.93

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	59,626.24
Sous-total Revenus nets I = C + D	-8,570.69
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	-
Plus et moins-values réalisées	1,419,128.12
Frais de transactions externes et frais de cession	-80,593.31
Frais de recherche	-11,254.07
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1,327,280.74
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-93,406.70
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1,233,874.04
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3,323,610.19
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	3,323,610.19
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-932,997.56
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	2,390,612.63
Acomptes :	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3,615,915.98

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP aura pour objectif de gestion de surperformer l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN (MSDEEMUN Index), net de frais et dividendes nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers et notamment en s'engageant à contribuer positivement aux objectifs de développement durables (ODD) à hauteur minimum de 60% de l'actif net du FCP. Le fonds place les critères extra financiers au cœur de son processus d'investissement et de sélection des émetteurs.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	411.01	512.83	410.33	479.91	549.02
Actif net (en k EUR)	34,085.47	39,741.87	30,863.32	34,446.72	28,731.02
Nombre de titres					
Parts C	82,929.90119	77,494.80120	75,215.30012	71,776.53868	52,331.42411

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Date de mise en paiement					
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	15.42	24.55	141.96	4.67	23.57
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	-9.26	-11.07	-4.19	-0.64	-0.16

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Valeur liquidative d'Origine	Compartiments	Affectation des revenus	Affectation des plus values	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant min. de souscription initiale
FR000 09924 71	150 EUR	Non	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	Néant

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux /barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	2% TTC Taux maximum
2	Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0.092% TTC Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	-
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0.10% (avec minimum de 120€) Obligations convertibles : 0.05% (avec un minimum de 100€) Autres Obligations : 0.035% (avec un minimum de 100€) Instruments monétaires : 0.0120% (avec un minimum de 100€) Swaps : 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) Change à terme : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) Change comptant : 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) OPC : 15€ Futures : 1€ Options : 1€
5	Commission de surperformance	Actif net	20% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN, dividendes nets réinvestis. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net moyen*.

* l'actif net moyen correspond à la moyenne des actifs du fonds et est calculé depuis le début de la période de référence de la commission de performance, retraité des provisions de frais de gestion variables Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'**actif valorisé** du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'**actif de référence** représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'**indice de référence** retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN, dividendes réinvestis (code Bloomberg MSDEEMUN Index).

La période de référence de la performance correspond :

- Pour la première période de référence : du 5 décembre 2012 au 30 septembre 2013,
- Pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

Depuis le 1er octobre 2021 une commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnés à 2,50% de l'actif net moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• A la fin de la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).

A compter du 1er octobre 2021, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

Rétrocession de frais de gestion

Les rétrocessions sont enregistrées au fil des encaissements.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	34,446,721.87
Flux de l'exercice :	
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	1,148,541.03
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-11,446,940.67
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-68,196.93
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1,327,280.74
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	3,323,610.19
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	28,731,016.23

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 30/09/2024
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,323.79315
Nombre de titres rachetés	21,768.90772
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0000992471	Classique	Capitalisation	EUR	28,731,016.23	52,331.42411	549.02

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		FR	DE	ES	NL	IT
Actif						
Actions et valeurs assimilées	28,227.21	10,398.24	8,046.49	3,615.79	2,896.53	1,205.02
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-					
Options	-					
Swaps	-					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	28,227.21					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	62.02	-	-	-	62.02
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.04	-	-	-	-0.04
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		-	-	-	61.97

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	62.02	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.04	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	61.97	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	DKK	USD	SEK	HKD	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	385.14	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0.09	0.02	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0.01	-	-	-0.00	-0.03
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	385.13	0.09	0.02	-0.00	-0.03

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 30/09/2024
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Autres débiteurs divers	502,184.10
Coupons à recevoir	
TOTAL DES CREANCES	502,184.10
Ventilation par nature des dettes	
Déposit EUR	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Frais et charges non encore payés	60,558.32
Autres créditeurs divers	452,513.57
Provision pour risque des liquidités de marché	
TOTAL DES DETTES	513,071.89

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	679,985.40	2.09
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-250.59	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 30/09/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

	Exercice 30/09/2024
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Revenus nets	-8,570.69
Sommes distribuables au titre du revenu net	-8,570.69
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-8,570.69
Total	-8,570.69
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/09/2024
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,233,874.04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1,233,874.04
Affectation	
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1,233,874.04
Total	1,233,874.04
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				28,227,206.39	98.25
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				28,227,206.39	98.25
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	5,060.00	173.26	EUR	876,695.60	3.05
ALSTOM Valeurs industrielles diverses	40,063.00	18.64	EUR	746,574.01	2.60
ARKEMA Produits Chimique	8,335.00	85.50	EUR	712,642.50	2.48
ASM INTERNATIONAL NV Electrique - Electronique	245.00	589.40	EUR	144,403.00	0.50
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	2,633.00	745.60	EUR	1,963,164.80	6.83
BEFESA SA Services divers	22,591.00	26.00	EUR	587,366.00	2.04
BUREAU VERITAS SA Services divers	18,885.00	29.78	EUR	562,395.30	1.96
CELLNEX TELECOM SA Construction et matériaux de construction	24,216.00	36.43	EUR	882,188.88	3.07
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN Construction et matériaux de construction	10,372.00	81.72	EUR	847,599.82	2.95
CORBION NV Biens de consommation	22,685.00	25.62	EUR	581,189.70	2.02
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA Distribution Energie	13,094.00	21.12	EUR	276,545.28	0.96
CORTICEIRA AMORIM SA Industrie d'emballage et papier	25,584.00	8.85	EUR	226,418.40	0.79
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	16,417.00	35.63	EUR	584,937.71	2.04
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	45,047.00	26.39	EUR	1,188,790.33	4.14
E.ON SE Distribution Energie	74,379.00	13.36	EUR	993,331.55	3.46
EDP RENOVAVEIS SA Distribution Energie	64,806.00	15.71	EUR	1,018,102.26	3.54
ENEL SPA Distribution Energie	132,862.00	7.17	EUR	953,284.85	3.32
ENGIE Distribution Energie	32,696.00	15.52	EUR	507,278.44	1.77
ERAMET Siderurgie Minerais et Métaux	4,086.00	70.80	EUR	289,288.80	1.01
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA Distribution Energie	3,364.00	126.70	EUR	426,218.80	1.48

LA FRANCAISE GREEN TECH EUROPE

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
IBERDROLA SA Distribution Energie	78,904.00	13.89	EUR	1,095,976.56	3.81
INFINEON TECHNOLOGIES AG Electrique - Electronique	9,508.00	31.46	EUR	299,121.68	1.04
KION GROUP AG Machines et Véhicules	16,191.00	35.31	EUR	571,704.21	1.99
KNORR-BREMSE AG Valeurs industrielles diverses	12,489.00	79.85	EUR	997,246.65	3.47
MICHELIN (CGDE) Machines et Véhicules	12,114.00	36.46	EUR	441,676.44	1.54
NEXANS SA Electrique - Electronique	4,027.00	131.60	EUR	529,953.20	1.84
NORDEX SE Distribution Energie	47,399.00	13.92	EUR	659,794.08	2.30
PRYSMIAN SPA Valeurs industrielles diverses	3,861.00	65.20	EUR	251,737.20	0.88
S.O.I.T.E.C. Electrique - Electronique	3,321.00	89.60	EUR	297,561.60	1.04
SAP SE Ordinateurs logiciels	5,687.00	204.40	EUR	1,162,422.80	4.05
SCHNEIDER ELECTRIC SE Electrique - Electronique	3,627.00	236.20	EUR	856,697.40	2.98
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	5,448.00	181.34	EUR	987,940.32	3.44
SIEMENS HEALTHINEERS AG Produits pharmaceutiques	17,114.00	53.86	EUR	921,760.04	3.21
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBI Distribution Energie	29,902.00	11.47	EUR	342,975.94	1.19
SOPRA STERIA GROUP Bureau	2,540.00	188.40	EUR	478,536.00	1.67
SPIE SA - W/I Construction et matériaux de construction	16,347.00	34.30	EUR	560,702.10	1.95
STELLANTIS NV Machines et Véhicules	16,753.00	12.40	EUR	207,770.71	0.72
STMICROELECTRONICS NV Electrique - Electronique	16,374.00	26.65	EUR	436,367.10	1.52
STORA ENSO OYJ-R SHS Industrie d'emballage et papier	37,377.00	11.50	EUR	429,835.50	1.50
VEOLIA ENVIRONNEMENT Distribution Energie	38,854.00	29.52	EUR	1,146,970.08	3.99
VESTAS WIND SYSTEMS A/S Distribution Energie	19,419.00	147.85	DKK	385,142.05	1.34

Inventaire des instruments financiers au 30 Septembre 2024

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
VINCI SA Construction et matériaux de construction	5,074.00	104.95	EUR	532,516.30	1.85
WACKER CHEMIE AG Produits Chimique	2,984.00	88.60	EUR	264,382.40	0.92
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				452,722.98	1.58
OPCVM				452,722.98	1.58
AMUNDI SERENITE PEA-IC	39	11,608.28	EUR	452,722.98	1.58
Créances				502,184.10	1.75
Dettes				-513,071.89	-1.79
Autres comptes financiers				61,974.65	0.22
TOTAL ACTIF NET			EUR	28,731,016.23	100.00

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	28,679,929.37
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	564,200.76
Autres passifs (-)	513,113.90
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	28,731,016.23

ANNEXE

Le rapport annuel N-1 (format ancien plan comptable) est présenté en annexe conformément au Règlement ANC n°2022-03.



**LA FRANCAISE GREEN TECH
EUROPE**

Rapport annuel au 29 Septembre 2023

Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT

Siège social : 128, Boulevard Raspail 75006 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Bilan actif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	34,304,588.27	30,139,233.32
Actions et valeurs assimilées	32,346,247.01	28,703,164.70
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	32,346,247.01	28,703,164.71
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	1,958,341.26	1,436,068.62
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	1,958,341.26	1,436,068.62
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres Actifs : Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	69,130.62	13,847.45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	69,130.62	13,847.45
Comptes financiers	177,495.22	829,137.18
Liquidités	177,495.22	829,137.18
TOTAL DE L'ACTIF	34,551,214.11	30,982,217.95

Bilan passif

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Capitaux propres	-	-
Capital	34,157,252.77	20,501,492.61
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	335,877.06	10,677,605.27
Résultat de l'exercice (a,b)	-46,407.96	-315,779.47
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	34,446,721.87	30,863,318.41
Instruments financiers	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	104,461.13	118,865.31
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	104,461.13	118,865.31
Comptes financiers	31.11	34.23
Concours bancaires courants	31.11	34.23
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	34,551,214.11	30,982,217.95

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO STOXX 50 - FUTURE 15/12/2023	798,760.00	-
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	734,029.88	559,883.43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,953.06	1.08
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	1,168.15	-
TOTAL I	740,151.09	559,884.51
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-343.11	-7,188.74
Autres charges financières	-46,162.11	-26,645.60
TOTAL II	-46,505.22	-33,834.34
Résultat sur opérations financières (I + II)	693,645.87	526,050.17
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-747,672.41	-853,027.92
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	-54,026.54	-326,977.75
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	7,618.58	11,198.28
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	-46,407.96	-315,779.47

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Les prêts de titres : la créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur du marché des titres.
- Les emprunts de titres : les titres empruntés ainsi que la dette représentative des titres empruntés sont évalués à la valeur du marché des titres.
- Les collatéraux : s'agissant des titres reçus en garantie dans le cadre des opérations de prêts de titres, l'OPC a opté pour une présentation de ces titres dans les comptes du bilan à hauteur de la dette correspondant à l'obligation de restitution de ceux-ci.
- Les pensions livrées d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : individualisation de la créance sur la base du prix du contrat. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.
- Les pensions long terme : Elles sont enregistrées et évaluées à leur nominal, même si elles ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans valeur planchée. L'impact est proportionnel à la durée résiduelle de la pension et l'écart constaté entre la marge contractuelle et la marge de marché pour une date de maturité identique.
- Les mises en pensions d'une durée résiduelle inférieure ou égale à trois mois : valeur boursière. La dette valorisée sur la base de la valeur contractuelle est inscrite au passif du bilan. Dans ce cas, une linéarisation de la rémunération est effectuée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs. Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de gestion financière

- 2 % TTC maximum

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

- 0.092 % TTC maximum sur la base de l'actif net.

Frais de recherche

Les frais de recherche sont provisionnés sur chaque VL sur la base d'un montant communiqué par la société de gestion.

En l'absence de compte spécifique prévu par la réglementation, ces frais seront enregistrés dans la rubrique "autres charges financières" dans le compte de résultat.

Commission de surperformance

20% TTC maximum de la différence, si elle est positive entre la performance du fonds et celle de l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN, dividendes nets réinvestis. Les frais de gestion variables sont plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net moyen.

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, qu'il ait enregistré une performance positive ou négative. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'**actif valorisé** du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évaluée selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'**actif de référence** représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicable à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisée selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'**indice de référence** retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN, dividendes réinvestis (code Bloomberg MSDEEMUN Index).

La **période de référence de la performance** correspond :

- Pour la première période de référence : du 5 décembre 2012 au 30 septembre 2013,
- Pour les périodes suivantes : du 1er jour de bourse d'octobre au dernier jour de bourse de septembre de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement :

La commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la part du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

Depuis le 1er octobre 2021 une commission de surperformance n'est perçue qu'après compensation des sous-performances du FCP par rapport aux performances de l'indice de référence sur les 5 dernières années.

• **Pendant la période de référence :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs plafonnés à 2,50% de l'actif net moyen.
- Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.

En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

• **A la fin de la période de référence :**

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la société de gestion.
- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence).

A compter du 1er octobre 2021, la période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Actif net en début d'exercice	30,863,318.41	39,741,870.06
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2,147,161.45	2,688,724.93
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-3,863,675.34	-3,827,660.82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2,217,158.36	12,870,414.89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1,748,322.15	-1,402,336.51
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	63,240.00	330,694.55
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-132,734.06	-487,989.53
Frais de transaction	-82,860.07	-119,740.19
Différences de change	13,326.87	-292,189.60
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	5,007,604.94	-18,439,504.05
Différence d'estimation exercice N	-1,055,395.43	-6,063,000.37
Différence d'estimation exercice N-1	6,063,000.37	-12,376,503.68
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	16,530.00	128,012.43
Différence d'estimation exercice N	16,530.00	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	128,012.43
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-54,026.54	-326,977.75
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	34,446,721.87	30,863,318.41

Complément d'information 1

	Exercice 29/09/2023
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

Complément d'information 2

	Exercice 29/09/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Nombre de titres émis	4,453.96013	
Nombre de titres rachetés	7,892.72157	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	747,672.41	2.08
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/09/2023
Ventilation par nature des créances	
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	53,487.80
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	8,555.12
Coupons à recevoir	7,087.70
TOTAL DES CREANCES	69,130.62
Ventilation par nature des dettes	
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	99,224.42
Autres créditeurs divers	5,236.71
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	104,461.13

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/09/2023
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Autres actifs : Loans	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	
Taux	-
Actions	798,760.00
Autres	-
Autres opérations	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	177,495.22
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	31.11
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	177,495.22	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31.11	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	USD	DKK	JPY	CHF	SEK
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	433,297.66	339,785.45	273,900.60	191,559.34	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,222.34	-	-	25.62	20.93
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	31.00	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

Affectation des résultats

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-46,407.96	-315,779.47
Total	-46,407.96	-315,779.47
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-46,407.96	-315,779.47
Total	-46,407.96	-315,779.47
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/09/2023	Exercice 30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	335,877.06	10,677,605.27
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	335,877.06	10,677,605.27
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	335,877.06	10,677,605.27
Total	335,877.06	10,677,605.27
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe Classique (Devise: EUR)

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	389.91	411.01	512.83	410.33	479.91
Actif net (en k EUR)	33,058.58	34,085.47	39,741.87	30,863.32	34,446.72
Nombre de titres					
Parts C	84,784.29828	82,929.90119	77,494.80120	75,215.30012	71,776.53868

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Date de mise en paiement	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)					
Parts C	17.70	15.42	24.55	141.96	4.67
Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)					
Parts C	-8.99	-9.26	-11.07	-4.19	-0.64

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				32,346,247.01	93.90
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé				32,346,247.01	93.90
ADYEN NV	136.00	705.70	EUR	95,975.20	0.28
AIR LIQUIDE SA	10,131.00	159.84	EUR	1,619,339.04	4.70
ALSTOM	32,953.00	22.60	EUR	744,737.80	2.16
ARCADIS NV	14,462.00	42.60	EUR	616,081.20	1.79
ARKEMA	5,946.00	93.56	EUR	556,307.76	1.61
ASM INTERNATIONAL NV	918.00	397.50	EUR	364,905.00	1.06
ASML HOLDING NV	3,021.00	559.10	EUR	1,689,041.10	4.90
BEFESA SA	16,313.00	28.92	EUR	471,771.96	1.37
CELLNEX TELECOM SA	26,511.00	32.97	EUR	874,067.67	2.54
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	14,314.00	56.88	EUR	814,180.32	2.36
CORBION NV	9,351.00	18.86	EUR	176,359.86	0.51
CORTICEIRA AMORIM SA	30,099.00	9.73	EUR	292,863.27	0.85
DASSAULT SYSTEMES SE	16,062.00	35.30	EUR	566,908.29	1.65
E.ON SE	46,960.00	11.20	EUR	525,952.00	1.53
EDP RENOVAVEIS SA	66,448.00	15.52	EUR	1,030,940.72	2.99
ENCAVIS AG	24,547.00	13.32	EUR	327,088.78	0.95
ENEL SPA	209,242.00	5.82	EUR	1,217,788.44	3.54
ENGIE	64,281.00	14.53	EUR	934,002.93	2.71
ENPHASE ENERGY INC	3,122.00	120.15	USD	354,293.55	1.03
ERAMET	5,285.00	72.25	EUR	381,841.25	1.11
FORVIA	33,090.00	19.88	EUR	657,829.20	1.91
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	1,883.00	116.50	EUR	219,369.50	0.64
GETLINK SE	23,313.00	15.11	EUR	352,259.43	1.02
IBERDROLA SA	63,951.00	10.60	EUR	677,560.85	1.97
INFINEON TECHNOLOGIES AG	21,317.00	31.36	EUR	668,394.54	1.94
KINGSPAN GROUP PLC	13,439.00	70.96	EUR	953,631.44	2.77
KION GROUP AG	13,653.00	36.39	EUR	496,832.67	1.44
KNORR-BREMSE AG	10,875.00	60.18	EUR	654,457.50	1.90
KONINKLIJKE KPN NV	289,601.00	3.12	EUR	903,265.52	2.62
LEGRAND SA	6,461.00	87.30	EUR	564,045.30	1.64
LENZING AG	3,885.00	38.85	EUR	150,932.25	0.44
NEOEN SA	20,534.00	27.62	EUR	567,149.08	1.65
NEXANS SA	8,608.00	77.05	EUR	663,246.40	1.93

Inventaire des instruments financiers au 29 Septembre 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
PLUG POWER INC	11,006.00	7.60	USD	79,004.11	0.23
PRYSMIAN SPA	25,435.00	38.15	EUR	970,345.25	2.82
REXEL SA	16,743.00	21.30	EUR	356,625.90	1.04
SAP SE	7,734.00	122.82	EUR	949,889.88	2.76
SCHNEIDER ELECTRIC SE	8,113.00	156.98	EUR	1,273,578.74	3.70
SHIMANO INC	2,146.00	20,165.00	JPY	273,900.60	0.80
SIEMENS AG-REG	6,156.00	135.66	EUR	835,122.96	2.42
SIEMENS HEALTHINEERS AG	18,108.00	48.00	EUR	869,184.00	2.52
SIG GROUP AG	8,195.00	22.64	CHF	191,559.34	0.56
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	15,896.00	31.56	EUR	501,677.76	1.46
SPIE SA - WI	18,686.00	27.52	EUR	514,238.72	1.49
STELLANTIS NV	35,298.00	18.20	EUR	642,494.20	1.87
STMICROELECTRONICS NV	15,805.00	40.98	EUR	647,767.93	1.88
VALEO	34,346.00	16.33	EUR	560,870.18	1.63
VEOLIA ENVIRONNEMENT	43,429.00	27.43	EUR	1,191,257.47	3.46
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	16,718.00	151.56	DKK	339,785.45	0.99
VINCI SA	4,660.00	105.02	EUR	489,393.20	1.42
WACKER CHEMIE AG	3,510.00	135.65	EUR	476,131.50	1.38
Titres d'OPC				1,958,341.26	5.69
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne				1,958,341.26	5.69
AMUNDI SERENITE PEA-IC	175	11,190.52	EUR	1,958,341.26	5.69
Instruments financiers à terme				-	-
Futures				16,530.00	0.05
EURO STOXX 50 - FUTURE 15/12/2023	-19.00	4,204.00	EUR	16,530.00	0.05
Appels de marge				-16,530.00	-0.05
Créances				69,130.62	0.20
Dettes				-104,461.13	-0.30
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				177,464.11	0.52
TOTAL ACTIF NET			EUR	34,446,721.87	100.00